

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Deuxième lecture) - (n° 2779)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par

M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,  
M. Brard, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz,  
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE PREMIER B**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement sont défavorables au relèvement des seuils pour la qualification des élus au second tour. Cette mesure de calcul électoral a pour unique vocation de satisfaire les exigences de la majorité et n'est pas motivée par l'intérêt général. Il s'agit une nouvelle fois de limiter le pluralisme et la démocratie locale.